

## **BONNEMAINS Marie-Anne**

---

**De:** dr.j.cardey <dr.j.cardey@wanadoo.fr>  
**Envoyé:** vendredi 18 mai 2018 01:42  
**À:** Enquête publique  
**Objet:** Mme Souchet-Le Crom -modification n°2 du PLU -enquête publique

**Importance:** Haute

A l'attention de Mme.Annie-Claude Souchet -Le Crom

Madame,

Au sujet de cette enquête publique concernant la modification n°2 du PLU de la ville de Quiberon,

je me permets de vous adresser plusieurs remarques sur la **Notice de présentation de 174 pages datée de février 2018**: Notification aux Personnes Publiques Associées

**1/ pour la chapitre XIV.2 : Changements apportés aux OAP**, et plus particulièrement pages 119 et 120 la zone 12 en 1AUa du Briellec:

-l'augmentation des collectifs qui passent de 30 à 40-60 % risque de dénaturer le paysage par l'emprise en hauteur et de boucher l'horizon si important dans cette zone jusqu'à présent préservée des promoteurs et fréquentée par une faune à protéger, notamment des petits animaux, des oiseaux qui viennent nicher...

- la projection des 200 logements (avec 2 à 4 personnes/ logement) caractérise une densification majeure de la population même si 4 tranches étalées sur 6 ha seraient prévues; en corollaire la circulation interne des véhicules dans cette zone sera délétère avec au minimum 200 véhicules, voire davantage, amenés à circuler et à stationner; le challenge de préserver des zones vertes pourra rester un vœu pieux au sein de cette pollution;

- pourriez-vous m'expliquer ce que signifie pour l'emplacement réservé 9c, l'élargissement de la voie; en effet la rue des Aubépines, qualifiée en voie mixte page 119, est une voie quasi-exclusivement utilisée par les riverains: très peu nombreux sont les véhicules qui l'empruntent pour aller de la rue des Goélettes à la rue de la Croix puis à traverser la voie ferrée pour rejoindre la route départementale; un élargissement de la rue des Aubépines relève de l'impossibilité technique; par ailleurs l'intersection avec la rue des Goélettes est à angle droit avec un stop assez dangereux et un passage piéton très dangereux et se révélerait un frein important au débit des voitures; à l'opposé de cette intersection, la partie longeant la voie ferrée fait suite à un tournant difficilement négociable pour 2 véhicules de front et ce jusqu'à l'intersection avec la rue de la Croix; par contre de très nombreux piétons et cyclistes, et notamment beaucoup d'enfants empruntent cette voie en toute sécurité pour aller de Saint-Julien et ses plages jusqu'à la départementale; l'ouvrir à une circulation aussi dense que l'on pourrait l'imaginer pour une voie de desserte interne serait totalement réducteur et dangereux pour la sécurité des personnes.

**2/pour l'annexe de 18 pages (pages 157 à 174): Inventaire complémentaire ou contre-expertise et Délimitation des zones humides sur le secteur du Briellec III:**

- il est mentionné et sont dessinés des secteurs dits inaccessibles; pour ces secteurs sont faits des extrapolations,

(page 159: "Certains secteurs n'ont donc pas pu faire l'objet d'une analyse pédologique détaillée, mais ont été

analysés de manière plus globale, par extrapolation de l'ensemble des sondages réalisés et de la topographie de chaque zone").

ces secteurs sont donc considérés potentiellement non humides: cette conclusion est totalement prise sans aucun fait scientifiquement établi.

- page 160: la carte des secteurs dits explorés et inaccessibles montre par exemple:

= pour le secteur entre la rue de la Croix et la rue des Aubépines et sur sa partie Est, il existe une zone inaccessible : y faire passer la potentielle voie de desserte interne (comme en page 119) irait à l'encontre de la préservation de l'environnement; il est à noter qu'en page 120 et les modifications du PLU, tout tracé de desserte a disparu;

- pour la préservation des zones humides dessinées en page 168: il avait été initialement question (page 119) de faire passer la desserte interne en parallèle à la rue des Aubépines et au sud de celle-ci, au-dessus de la seule zone humide initialement retenue; elle serait donc actuellement dans la modification du PLU, juste au nord de la zone humide, objectivement et nouvellement définie en "secteur centre 1" de 2250 m<sup>2</sup>: ce serait une hérésie environnementale et technique de longer ainsi une zone humide avec sa pollution inhérente; par ailleurs la traversée de la desserte interne entre les 2 secteurs, "centre 1" et "centre 2" de 3350 m<sup>2</sup> reste complètement une inconnue sur des zones classées inaccessibles, donc à possible potentiel humide.

Je vous remercie Madame de prendre en compte ces remarques et de m'apporter vos éclaircissements, dans un but de préserver l'environnement de cette zone si importante ou dernier "poumon vert" si proche du centre ville, mais située au sein de cette future densification urbaine trop importante, et ce pour les habitants actuels, mais aussi pour les futures générations, nos petits enfants, habitant et/ou fréquentant la presqu'île de Quiberon.

Cordialement et sincèrement

M.Jacques Cardey

le 18 mai 2018, Quiberon

